



## COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

DU JEUDI 31 MARS 2016

**Membres présents** : M.CHARVET, Mme COROMPT, Mme DIBIN, Mme DUGUA, M.GERIN, M.OGIER, M. VIALLATTE

**Excusés** : M.PONCIN

**Absents** : Mme GIRARDON-TOURNIER, Mme JAUD-SONNERAT, M. KOVACS

Madame la Présidente ouvre la séance à 14H30 et constate que le quorum est respecté pour délibérer. M. VIALLATTE est nommé secrétaire de séance.

Aucune observation n'est formulée sur le compte-rendu de la séance du 25 février 2016 et Mme la Présidente aborde l'ordre du jour de cette séance.

### **I. Budget général**

#### **1. Compte administratif 2015**

Mme Corompt, Vice-Présidente, présente le compte administratif :

- ➔ La section de fonctionnement 2015 s'établit à 374 137.95 € de recettes pour 374 137.94 € de dépenses ce qui donne un excédent de fonctionnement de 0.01 €.
- ➔ La section d'investissement s'établit en recettes à 7 383.86€ et en dépenses à 0€. Les recettes correspondent à la récupération de la TVA sur du matériel acheté au début du syndicat.

M. Charvet demande si ViennAgglo a régularisé le paiement de sa contribution. ViennAgglo est désormais à jour de sa contribution 2014, elle n'a pas encore versé la totalité de sa contribution 2015 mais le titre a été fait.

Mme DUGUA répond à Mme Dibin et rappelle que le Conseil Syndical a refusé le retrait de ViennAgglo qui a ensuite demandé la baisse de sa contribution de 20 à 5%, baisse refusée par le Conseil Syndical.

Mme Corompt estime que ViennAgglo ne souhaite plus sortir mais mieux comprendre le fonctionnement du Syripel. M. Kovacs trouverait ainsi que pas assez d'anneaux sont réservés pour les touristes de passage. Mme Dugua rappelle que 14 places sont réservées spécifiquement à cette clientèle mais d'autres anneaux sont utilisés, si nécessaires. Il n'y a pas eu de refus d'accueil.

M. Gérin pointe que le port est toujours le deuxième port fluvial de plaisance.

Mme Dugua, Présidente, ne participe pas au vote.

Sur proposition de Mme Corompt, Vice-Présidente, le Conseil syndical approuve à l'unanimité le compte administratif tel que synthétisé ci-dessous :

<b>CA 2015 Budget Principal</b>			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	374 137.94	374 137.94	0.00
Excédent reporté		0.01	
<b>TOTAL</b>	<b>374 137.94</b>	<b>374 137.95</b>	<b>0.01</b>
Investissement	0.00	7 383.86	7383.86

## 2. Compte de gestion 2015

Le compte de gestion 2015 de M. le receveur est conforme au Compte administratif 2015  
Sur proposition de Mme Dugua, Présidente, le Conseil syndical approuve à l'unanimité le compte de gestion présenté par M. le receveur tel que résumé ci-dessous :

Compte de gestion Budget Principal			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	374 137.94	374 137.94	0.00
Excédent reporté		0.01	
<b>TOTAL</b>	<b>374 137.94</b>	<b>374 137.95</b>	<b>0.01</b>
Investissement	0.00	7 383.86	7383.86

## 3. Affectation du résultat 2015

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015, le Conseil Syndical statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Sur proposition de Mme Dugua, Présidente, le Conseil Syndical décide à l'unanimité d'affecter l'excédent de fonctionnement de 0,01 € au compte 002 de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2016.

## 4. Budget Primitif 2016

Le projet de Budget primitif 2016 reprend les propositions budgétaires du Débat d'Orientations budgétaires qui s'est tenu le 25 février 2016.

Ce budget principal sert de support aux 2 budgets annexes « port » et « base de loisirs ».

Il s'équilibre à 370 296.03€ en section de fonctionnement.

Mme Dugua, Présidente, détaille les chiffres, en s'appuyant sur l'annexe 1 :

- Cpte/6156 : contrat de maintenance des logiciels Magnus
- Cpte/616 : concerne les contrats d'assurance de l'ensemble du Syripel. Mme Corompt demande si ces contrats se terminent rapidement. Ils ont en fait été renégociés au 1<sup>er</sup> janvier 2014.
- Cpte/6226 : aucun honoraire n'est prévu cette année
- Cpte/6233 : Accueil CINEFIL. Le devis est identique à celui de 2015. Deux projections sont envisagées en semaine. Mme Dugua rappelle que cette manifestation a un rayonnement sur tout le territoire du Syripel, qu'elle est en lien avec le fleuve et à ce titre soutenue par la CNR. Le Conseil syndical est unanime pour inscrire ce projet au Budget Primitif 2016. Mme Corompt retient d'inscrire cet événement dans les agendas des différents Offices de Tourisme, afin que le public soit bien informé des dates.
- Chap/ 12 : Frais personnel - poste administratif
- Chap/65 : indemnités de la Présidente réglées en totalité sur ce budget
- La participation des structures adhérentes est encaissée en totalité sur ce budget qui reverse une subvention d'équilibre aux 2 budgets annexes

Sur proposition de Mme Dugua, Présidente, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2016, qui s'équilibre comme suit en dépenses et recettes :

- \* Section de fonctionnement : 370 296.03 €.
- \* Section d'investissement : 7 383.86 €

## II. Budget annexe « port »

### 1. Compte administratif 2015

Mme Corompt, Vice-Présidente, présente le compte administratif :

➔ La section de fonctionnement 2015 s'établit à 497 588.19 € de recettes pour 497 031.50 € de dépenses ce qui donne un excédent de fonctionnement de 556.69 €.

➔ La section d'investissement 2015 s'établit à 114 635.23 € de recettes + excédent reporté 1 194 282.09 €, soit 1 308 917.32 € pour 129 718.05 € de dépenses ce qui donne un excédent d'investissement de 1 179 199.27 €.

Mme Dugua, Présidente, ne participe pas au vote.

Sur proposition de Mme Corompt, Vice-Présidente, le Conseil syndical approuve à l'unanimité le compte administratif tel que résumé ci-dessous :

CA 2015 Budget PORT			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	497 031.50	497 587.39	555.89
Excédent reporté		0.80	
<b>TOTAL</b>	<b>497 031.50</b>	<b>497 588.19</b>	<b>556.69</b>
Investissement	129 718.05	114 635.23	-15 082.82
Excédent reporté	0.00	1 194 282.09	1 194 282.09
	129 718.05	1 308 917.32	1 179 199.27

### 2. Compte de gestion 2015

Le compte de gestion 2015 de M. le receveur est conforme au Compte administratif 2015

Sur proposition de Mme Dugua, Présidente, le Conseil syndical approuve à l'unanimité le compte de gestion présenté par M. le receveur tel que résumé ci-dessous :

Compte de gestion Budget PORT			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	497 031.50	497 587.39	555.89
Excédent reporté		0.80	
<b>TOTAL</b>	<b>497 031.50</b>	<b>497 588.19</b>	<b>556.69</b>
Investissement	129 718.05	114 635.23	-15 082.82
Excédent reporté	0.00	1 194 282.09	1 194 282.09
	129 718.05	1 308 917.32	1 179 199.27
Rar	1 100 000.00	0.00	- 1 100 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>1 359 436.10</b>	<b>1 308 917.32</b>	<b>- 50 518.78</b>

### 3. Affectation du résultat 2015

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015, le Conseil Syndical statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015.

Considérant que le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, le résultat d'investissement 2015 1 179 199.27€ est automatiquement affecté au compte 001 du Budget primitif 2016.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, sur proposition de Mme Dugua, Présidente, le Conseil

Syndical décide à l'unanimité d'affecter l'excédent de fonctionnement de 556,69 € au compte 002 de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2016.

#### 4. Budget Primitif 2016

Le projet de Budget primitif 2016 reprend les propositions budgétaires du Débat d'Orientations budgétaires qui s'est tenu le 25 février 2016.

Le projet de BP 2016 s'équilibre à 469 552.71 € en section de fonctionnement et à 1 292 199.27 € en section d'investissement. Mme Dugua, Présidente, détaille les chiffres, en s'appuyant sur l'annexe2 :

- Chapitre 011 : aucune variance dans les dépenses inscrites par rapport à l'année 2015 ; le cpte 6132 correspond au versement de la location à la CNR ; le cpte 61558 prévoit la réparation-remplacement des barrières ; le cpte 6283 couvre les frais de nettoyage des locaux. Le contrat est renouvelé chaque année, mais il ne s'agit pas de marché vus les montants. Néanmoins la question de la renégociation du contrat est posée.
- Chapitre 012 : dépenses de personnel : 3 agents titulaires à temps plein
- Chapitre 66 : emprunts. M Viallatte constate que certains prêts encore récents ont des taux un peu élevés. Il serait sans doute intéressant de les renégocier. L'ensemble du Conseil approuve cette proposition.
- Chapitre 67 : le chapitre est ouvert pour ne pas avoir besoin d'une DM en cas de simple annulation de titre
- Chapitre 68 : dotation aux amortissements.

Recettes de fonctionnement :

- C/706 correspondent aux encaissements des prestations des locataires
- C/774 : subvention d'équilibre du budget par le budget principal

Pour la section d'investissement, les travaux décidés précédemment seront engagés, à savoir :

- Le dragage du Port : le montant a été estimé à l'origine à 180 000€, mais, il s'oriente vers une nette augmentation mise en lumière par les études et les exigences législatives (entre 400.000€ et 470.000 selon la solution qui sera retenue). Le dossier avance : la synthèse a été rédigée et transmise à SAGE Environnement, chargée de préparer le dossier d'autorisation auprès de la Dreal. En parallèle de l'instruction, le marché des travaux devra être préparé.
- L'aire technique : le montant prévisionnel retenu lors de la présentation du projet est de 580 000€.

Des demandes de subventions seront présentées à la Région, Conseil Général et CNR

Recette d'investissement

- C/28 : dotation aux amortissements

Sur proposition de Mme Dugua, Présidente, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le Budget Primitif « Port » 2016, qui s'équilibre comme suit en dépenses et recettes :

- \* Section de fonctionnement : 469 552.71 €.
- \* Section d'investissement : 1 292 199.27 €.

### III. Budget annexe « base de loisirs »

#### 1. Compte administratif 2015

Mme Corompt, Vice-Présidente, présente le compte administratif :

→ La section de fonctionnement 2015 s'établit à 255 836.25 € de recettes pour 215 066.82 € de dépenses ce qui donne un excédent de fonctionnement de 40 769.43 €.

→ La section d'investissement s'établit en recettes à 94 449.00 € et en dépenses à 104 235.59€. En intégrant le déficit reporté de 30 982.84€, le total des dépenses s'élève à 135 218.43 €, soit un déficit d'investissement de 40 769.43 €.

Mme Dugua, Présidente, ne participe pas au vote.

Sur proposition de Mme Corompt, Vice-Présidente, le Conseil syndical approuve à l'unanimité le compte administratif tel que synthétisé ci-dessous :

CA 2015 Budget BASE			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	215 066.82	224 853.41	9 786.59
Excédent reporté		30 982.84	30 982.84
<b>TOTAL</b>	<b>215 066.82</b>	<b>255 836.25</b>	<b>40 769.43</b>
Investissement	104 235.59	94 449.00	- 9 786.59
Déficit reporté	30 982.84		- 30 982.84
<b>TOTAL</b>	<b>135 218.43</b>	<b>94 449.00</b>	<b>- 40 769.43</b>

#### 2. Compte de gestion 2015

Le compte de gestion 2015 de M. le receveur est conforme au Compte administratif 2015

Sur proposition de Mme Dugua, Présidente, le Conseil syndical approuve à l'unanimité le compte de gestion présenté par M. le receveur tel que résumé ci-dessous :

Compte de gestion 2015 Budget BASE			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	215 066.82	224 853.41	9 786.59
Excédent reporté		30 982.84	30 982.84
<b>TOTAL</b>	<b>215 066.82</b>	<b>255 836.25</b>	<b>40 769.43</b>
Investissement	104 235.59	94 449.00	- 9 786.59
Déficit reporté	31 982.84		- 30 982.84
<b>TOTAL</b>	<b>135 218.43</b>	<b>94 449.00</b>	<b>- 40 769.43</b>

#### 3. Affectation du résultat 2015

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015, le Conseil Syndical statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015.

Le résultat d'investissement 2015 de - 40 769.43 € est automatiquement affecté au compte 001 du Budget primitif 2016.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, sur proposition de Mme Dugua, Présidente, le Conseil Syndical décide à l'unanimité d'affecter l'excédent de fonctionnement de 40 769,43 € au compte 002 de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2016.

#### 4. Budget Primitif 2016

Le projet de Budget primitif 2016 reprend les propositions budgétaires du Débat d'Orientations budgétaires qui s'est tenu le 25 février 2016.

Le projet de BP 2016 s'équilibre à 271 377.43 € en section de fonctionnement et 167 377.43 € en section d'investissement. Mme Dugua, Présidente, détaille les chiffres, en s'appuyant sur l'annexe3 :

Dépenses de fonctionnement :

- Cpte 6137 : en 2015, deux années de taxe CNR ont été réglées, en 2016 une seule année de redevance est logiquement prévue
- Chap 67 : le titre annulé correspond à la régularisation de la contribution 2013 de ViennAgglo.

Recettes de fonctionnement :

- Cpte 757 : Mme DI BIN s'interroge sur le montant de la redevance 2016 établi à 15 000€, contre 35 000 € en 2015. Effectivement, conformément à l'avenant au contrat de DSP, le fermier doit s'acquitter d'une redevance de 15 000€ en 2016. M. Vialatte rappelle que M. Nemoz avait été le seul candidat à présenter une offre, négociant alors une forte baisse.
- C/774 : subvention d'équilibre du budget par le budget principal

Dépenses d'investissement :

- Cpte 2315 : des travaux seront sans doute à faire sur les pieux du télésiège et peut être aussi sur le PRL car l'agrément doit être renouvelé cette année (agrément tous les deux ans).

Sur proposition de Mme Dugua, Présidente, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2016, qui s'équilibre comme suit en dépenses et recettes :

\* Section de fonctionnement : 271 377.43 €.

\* Section d'investissement 167 377.43 €.

Ces trois budgets ne s'équilibrent pas ; conformément aux statuts du Syndicat les structures adhérentes devront verser une participation

		Communauté de Communes du Pays Roussillonnais (CCPR)	Communauté d'Agglomération du Pays Viennois (ViennAgglo)	Commune de Condrieu
		70%	20%	10%
Participation totale versée sur budget principal	370 296.02 €	259 207.22€	74 059.20 €	37 029.60€
Répartie par budget				
Budget principal	81 900.00€	57 330.00€	16 380.00€	8 190.00€
Budget port	126 396.02€	88 477.22€	25 279.20€	12 639.60€
Budget base	162 000.00€	113 400.00€	32 400.00€	16 200.00€
TOTAL	370 296.02€	259 207.22€	74 059.20€	37 029.60€

## **IV. Questions diverses**

### **1. Devis travaux**

Des devis ont été établis tant pour le changement du sable de la plage que pour le réaménagement de l'aire de jeux (travaux d'entretien).

### **2. 12 avril : réunion DSP**

Une réunion est prévue le 12 avril après-midi avec l'avocat pour caler la DSP. M. Charvet et Mme Corompt demandent à pouvoir décaler l'horaire de la réunion de 14h30 à 17h.

Mme Corompt souhaiterait disposer de l'ancien cahier des charges avec les modifications de l'avenant et le repointage des remarques et commentaires faits au fil des réunions.

Mme Corompt pense qu'il faudrait accorder plus de libertés au fermier pour réaliser d'autres prestations. Mme Dugua considère que M. Nemoz a toujours pu conduire les projets qu'il souhaitait, la DSP l'avait bridé sur les tarifs et les horaires, ceci a été simplifié dans l'avenant en cours.

On constate que les collectivités doivent subventionner la base à hauteur de 40 000 € environ chaque année. Mme Corompt estime que les collectivités mettent déjà beaucoup d'argent public sur les équipements. M. Charvet considère qu'une participation des collectivités est nécessaire, autour de 30 000 €. La question est posée de lier dans la DSP la contribution des collectivités en fonction du résultat. M. Charvet propose d'examiner la possibilité de travailler à partir des bénéfices déclarés, peut-être le fermier peut-il en conserver 50% et le Syripel les 50% autres ?

M. Viallatte demande qui réalise les investissements, ils sont nécessaires sur le PRL. Mme DUGUA confirme que selon M. Nemoz les chalets ne correspondent pas à la demande car trop axés vers de grandes familles, 2 ou 3 pourraient être ramenés à une capacité de 3-4 personnes. L'investissement pourrait peut être partagé avec le fermier.

### **3. 6 avril 15h : réunion sécurité**

### **4. Contentieux M. Lecuyer**

Mme Dugua rappelle que ce contentieux date de l'augmentation des tarifs de 2010. Ce propriétaire de péniche refusait depuis de signer son contrat. Suite à l'introduction en justice de l'affaire en 2013, le tribunal administratif aurait donné raison au Syripel ce mardi, information communiquée par l'avocat.

